

### Préfecture de département Loire-Atlantique

code postal	44240	Commune de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	code Insee 44035

Fiche communale d'information risques et sols aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

n° IAL - 135	du 29 avril 2011	mis à jour le	7 août 2018 catastrophes naturelles)				
	d'un ou plusieurs plans de prévention de	risques naturels [ PPR n	1				
2.1 La commune est située dans le							
Ce PPR est prescrit et non er	icore approuvé		iuo	non	Х		
Ce PPR est approuvé			oul	non	Х		
	date	aléa					
	date	aléa					
	date	aléa					
Les accuments de reference mention	onnés à l'article R125-24 du Code de l'enviro	onnement sont	consultable sur	I_1			
			consultable sur	Internet *			
Le règlement de ce PPR intègre de	s prescriptions de travaux		out	non			
. Situation de la commune au recard d	d'un ou plusieurs plans de prévention de	risques miniere l' PPR m					
3.1 La commune est située dans le		noques initions [ 1 f 17 fil	oui	non	х		
	date	aléa	<b>V</b> 2.	11011			
	date	aléa					
Provide the little of the litt	date	aléa					
Les cincuments de référence mentir	onnés à l'article R125-24 du Code de l'enviro						
200 documents do reference mente	Allies a Particle 14125-2-7 du Code de l'ellyijo	internent sont	consultable sur I	nternet *			
			consultable sur l	· · · · · · · ·			
			consultable sur l				
Le règlement de ce PPR intègre des	s prescriptions de fravaux		oui				
			Cui	non			
	d'un ou plusieurs plans de prévention de l périmètre d'un PPR t prescrit et non encon		oui	//OD	х		
		s appi ou re		non			
4.2 La commune est située dans le			oui	non	Х		
-	dete	aléa					
	date	aléa					
Landamura L. 188	date	aléa					
Les documents de reference mentio	nnes à l'article R125-24 du Code de l'enviro	nnement sont					
			consultable sur li consultable sur li				
			consultable sur li				
Le réglement de ce PPR intègre des	a propositiona da travalu						
Le regiernent de de PPR integre des	prescriptions de travaux		oui				
				non			
Situation de la commune au regard d	lu zonage réglementaire pour la prise en c	compte de la sismicité		non			
n application des articles R 563-4 et R 12	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p	ar les décrets n°2010-1254	et 2010-1255				
Situation de la commune au regard d n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est situee dans une zo	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p one de sismicité zone 1	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3	et 2010-1255 X zone <b>4</b>	non zone 5	forte		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p une de sismicité zone 1 très faible	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé	et 2010-1255 X zone 4		forte		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est situee dans une zo Le document de référence mentionne	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p one de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environne	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne	zone 5			
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionn Article D 563-8-1 sur la répartition	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p ane de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environne des communes entre les cinq zones de s	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est	et 2010-1255 X zone <b>4</b>	zone 5	forte		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionn Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p one de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environne des communes entre les cinq zones de s e la pollution de sols	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la	zone 5	X		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d'	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p une de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environne des communes entre les cinq zones de s le la pollution de sols l'information sur les sols (SIS)	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne	zone 5			
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d'	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p one de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environne des communes entre les cinq zones de s e la pollution de sols	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur in	zone 5 nternet *	X		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d'	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p one de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environne des communes entre les cinq zones de s le la pollution de sols l'information sur les sols (SIS) nnés à l'article R125-24 du Code de l'environ	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur l'	zone 5 nternet *	X		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention	lu zonage réglementaire pour la prise en d 25-23 du code de l'environnement modifiés p une de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environne des communes entre les cinq zones de s le la pollution de sols l'information sur les sols (SIS)	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur l'	zone 5 nternet *	X		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographic extraits de documents ou de dossiers p	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés pune de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols (SIS) ninés à l'article R125-24 du Code de l'environnement l'environn	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la oui consultable sur la	zone 5 nternet *	X		
La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographic extraits de documents ou de dossiers pen application de l'article R125-26 du C	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés pune de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols l'information sur les sols (SIS) ninés à l'article R125-24 du Code de l'environnement pièces jointes permettant la localisation des immeubles au l'Code de l'environnement	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la oui consultable sur la	zone 5 nternet *	X		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographic extraits de documents ou de dossiers p	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés pune de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols l'information sur les sols (SIS) ninés à l'article R125-24 du Code de l'environnement pièces jointes permettant la localisation des immeubles au l'Code de l'environnement	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la oui consultable sur la	zone 5 nternet *	X		
La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographic extraits de documents ou de dossiers pen application de l'article R125-26 du C	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés pune de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols l'information sur les sols (SIS) ninés à l'article R125-24 du Code de l'environnement pièces jointes permettant la localisation des immeubles au l'Code de l'environnement	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la oui consultable sur la	zone 5 nternet *	X		
La commune est situee dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographic extraits de documents ou de dossiers pen application de l'article R125-26 du Carte des zones de sismicité sur le de	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés prine de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols (SIS) nnés à l'article R125-24 du Code de l'environnés à l'article R125-24 du Code de l'environn	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité nement sont	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la oui consultable sur la	zone 5 nternet *	X		
La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographic extraits de documents ou de dossiers pen application de l'article R125-26 du Carte des zones de sismicité sur le d  Arrêtés portant ou ayant porté reconn	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés prine de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols (SIS) nnés à l'article R125-24 du Code de l'environnés à l'article R125-24 du Code de l'environn	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité nement sont	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la oui consultable sur la	zone 5 nternet *	X		
La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographie extraits de documents ou de dossiers pen application de l'article R125-26 du C Carte des zones de sismicité sur le d  Arrêtés portant ou ayant porté reconni à la date de l'édition de la présente fich	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés prine de sismicité zone 1 tres faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols (SIS) notés à l'article R125-24 du Code de l'environnement à l'article R125-24 du Code de l'environnement a l'article R125-24 du Code de l'environnement l'épartement de la Loire-Atlantique naissance de l'état de catastrophe naturelle communale les risques près de chez soi	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité  regard des risques encourt	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur la oui consultable sur la	zone 5 nte:met * non ntermet *	×		
n application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zo Le document de référence mentionne Article D 563-8-1 sur la répartition Situation de la commune au regard de La commune est située en secteur d' Les documents de référence mention  Cartographic extraits de documents ou de dossiers pen application de l'article R125-26 du C Carte des zones de sismicité sur le d  Arrêtés portant ou ayant porté reconni à la date de l'édition de la présente fich	lu zonage réglementaire pour la prise en de 25-23 du code de l'environnement modifiés prine de sismicité zone 1 très faible é à l'article R125-24 du Code de l'environnement des communes entre les cinq zones de se la pollution de sols (SIS) nnés à l'article R125-24 du Code de l'environnés à l'article R125-24 du Code de l'environn	ar les décrets n°2010-1254 zone 2 zone 3 faible modé ment est ismicité  regard des risques encourt	et 2010-1255 X zone 4 rée moyenne consultable sur in consultable sur in	zone 5  nternet *  non  nternet *	×		



# FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

**COMMUNE de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE** 

#### LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

#### LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

## Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

• zone 1 : sismicité très faible

zone 2 : sismicité faible

zone 3 : sismicité modérée

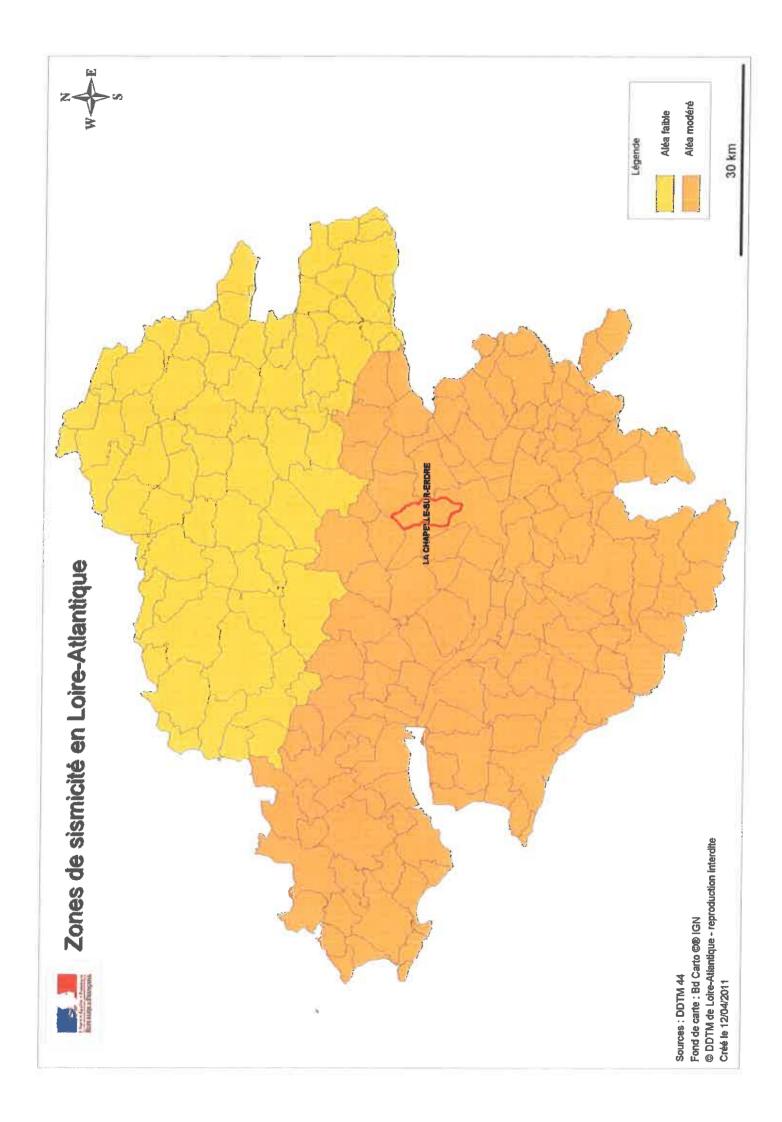
• zone 4 : sismicité moyenne

• zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.





### Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (Loire-Atlantique – MAJ 17/08/2018)

			T			
N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations et coulées de boue	18/07/1983	21/07/1983	06/09/1983	11/09/1983
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Mouvements de terrain	18/07/1983	21/07/1983	06/09/1983	11/09/1983
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations et coulées de boue	22/08/2011	22/08/2011	04/06/2012	08/06/2012
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations et coulées de boue	09/07/2017	09/07/2017	21/11/2017	15/12/2017
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations et coulées de boue	08/06/2018	08/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Inondations et coulées de boue	11/06/2018	11/06/2018	23/07/2018	15/08/2018

<u>RAPPEL</u>: Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.